

Foire aux questions : Nouveau tarif pour la Vie entière Ajustavie Sun Life – 2019

Pourquoi rajustez-vous mon contrat?

Nous revoyons le coût de base de votre contrat tous les trois ans. Depuis notre dernière révision, les taux d'intérêt qui ont une incidence sur votre contrat ont chuté et les taux de mortalité ont évolué.

Par conséquent, nous devons maintenant rajuster votre contrat.

Est-ce la dernière fois que vous rajusterez mon contrat?

Nous ne pouvons pas prédire s'il y aura un autre rajustement. Cela dépend de nos prévisions concernant les taux d'intérêt, les taux de mortalité, les frais et les taxes. À l'anniversaire du contrat qui suit le 100^e anniversaire de naissance de l'assuré, nous n'apporterons plus de rajustement défavorable à votre contrat.

Par exemple, il est possible que le coût de base de votre contrat diminue. Si cela se produit, le montant du capital-décès augmentera, mais vos primes ne changeront pas.

Il est aussi possible que le coût de base de votre contrat augmente encore. Si cela se produit, vos primes pourraient augmenter ou votre capital-décès pourrait diminuer, selon l'option que vous choisirez. Le capital-décès ne sera jamais inférieur au minimum indiqué dans votre contrat.

Toutefois, comme il est expliqué dans la clause sur le rajustement de votre contrat, ce dernier ne peut être rajusté qu'à son anniversaire triennal.

Qu'est-ce que la valeur de rachat et pourquoi l'indiquez-vous pour trois ans seulement?

La valeur de rachat est le montant que nous vous versons si vous résiliez votre contrat. Une partie de ce montant pourrait être imposable. Votre relevé annuel indique la valeur de rachat à tous les anniversaires du contrat. La lettre que vous avez reçue concernant les changements apportés à votre contrat contient les valeurs de rachat pour les trois prochaines années.

Comme votre contrat est rajustable aux anniversaires triennaux, nous ne pouvons pas garantir la valeur de rachat pour une période plus longue que trois ans. Nous devons aussi déduire toutes les avances sur le contrat et toutes les primes en retard de la valeur de rachat qui vous sera versée.

Qu'est-ce que l'assurance libérée et pourquoi l'indiquez-vous pour trois ans seulement?

L'assurance libérée de votre contrat correspond à l'assurance de base qui restera en vigueur si vous décidez de cesser de payer des primes.

Comme votre contrat est rajustable aux anniversaires triennaux, nous ne pouvons pas garantir le montant de l'assurance libérée pour une période plus longue que trois ans. De plus, les valeurs de rachat sont aussi utilisées dans le calcul de l'assurance libérée. Par conséquent, les avances sur le contrat et les primes en retard, qui ont un effet sur la valeur de rachat, ont aussi un effet sur l'assurance libérée.

Je ne peux pas payer mes primes maintenant. Que puis-je faire?

Quelques options s'offrent à vous :

- Si vous n'avez plus besoin d'une assurance-vie aussi importante, vous pouvez réduire le montant de votre couverture et ainsi annuler l'augmentation de votre prime.
- Votre contrat vous permet aussi de réduire le montant de votre couverture pour bénéficier de l'assurance libérée réduite. Ainsi, vous n'aurez plus à payer de primes. Cela pourrait être une option si vous décidez que vous n'avez plus besoin d'une assurance-vie aussi importante.

Si vous n'avez pas rencontré un conseiller depuis longtemps, le moment serait venu de le faire et de discuter avec lui de la meilleure option pour vous, compte tenu de votre situation financière et de vos besoins en assurance.

Ai-je encore besoin de ce contrat?

Le capital-décès de votre contrat d'assurance-vie peut aider vos bénéficiaires après votre décès. Si vous n'avez pas rencontré un conseiller depuis longtemps, le moment serait venu de le faire et d'examiner votre situation financière.